

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 décembre 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Pérou et la Suède, en leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de communiquer le résumé de la réunion que le Groupe a tenue sur la Libye le 28 novembre 2018 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gustavo **Meza-Cuadra**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Karen **Pierce**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Olof **Skoog**

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies



**Annexe à la lettre datée du 14 décembre 2018 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité**

Résumé de la réunion sur la Libye tenue le 28 novembre 2018

Le 28 novembre 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion sur la situation en Libye. Les membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques auprès de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M^{me} Stéphanie Williams, qui était accompagnée d'experts de la Mission et de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies à Tripoli et à Tunis. La Représentante spéciale adjointe a donné un aperçu général des principaux faits nouveaux survenus depuis avril, date de la dernière réunion du Groupe informel d'experts consacrée à la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Libye, et s'est engagée à ce que la MANUL et l'équipe de pays continuent d'avoir comme priorité absolue de faire en sorte que les femmes participent véritablement, dans le proche avenir, à la conférence nationale et aux élections ainsi qu'au cadre constitutionnel et aux structures étatiques appelés à émerger de cette transition et aux autres aspects de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye.

Les membres du Conseil ont posé des questions sur la participation des femmes aux pourparlers de haut niveau, sur la conférence nationale et les élections devant se tenir prochainement, sur les contacts réguliers de la MANUL avec des groupes de femmes et des défenseurs des droits de l'homme, sur l'adhésion des représentants gouvernementaux et des parties prenantes nationales à la problématique de l'égalité des sexes, sur les dernières tendances observées concernant la violence sexuelle et sexiste et l'action menée par l'ONU pour prévenir et réprimer de tels crimes et sur l'impact des récentes réformes économiques sur les femmes et les filles ; ils ont également demandé si le conseiller pour les questions de genre de la Mission rendait compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général, en application de la résolution 2242 (2015). Pour l'essentiel, les points abordés dans l'exposé et durant la réunion ont été les suivants :

- Dans les derniers combats entre groupes armés qui ont fait rage à Tripoli, 120 personnes ont perdu la vie, dont 34 femmes et enfants. Des milices armées ont notamment lancé récemment des attaques contre des banques et des installations médicales desservant les femmes, comme le Jalaa Hospital for Women and Childbirth à Tripoli. Le niveau d'insécurité reste élevé, en particulier dans le Sud, où l'anarchie, aggravée par la traite d'êtres humains et la contrebande d'armes et de drogues, rendra particulièrement difficile toute action visant à faciliter la participation des femmes aux élections prévues l'année prochaine. Cinq jours seulement avant la réunion, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a lancé une attaque contre un poste de police à Tazerbo, qui s'est soldée par de nombreux blessés et enlèvements ;
- Les femmes libyennes continuent d'être confrontées à des discriminations en droit et dans la pratique, notamment pour tout ce qui touche au mariage, au divorce, à l'héritage, ainsi que d'être limitées dans leurs déplacements et de subir des intimidations qui ont des conséquences sur le choix de leurs vêtements, leur comportement et leur participation à la vie publique. Les femmes qui

défendent les droits fondamentaux sont la cible de menaces de plus en plus nombreuses ;

- D'après les estimations, 278 000 femmes ont besoin d'une aide humanitaire, dont 150 000 doivent être protégées, entre autres contre la violence sexiste. Quelque 170 000 femmes ont du mal à avoir accès à des services de santé suffisants, alors que 36 000 filles ne peuvent sans une aide accéder à une éducation de qualité ;
- Les réformes économiques annoncées en septembre ont amélioré de façon concrète la vie des Libyens. La hausse des liquidités détenues par les banques et la baisse des prix des produits de base ont eu des répercussions très positives sur la vie des femmes qui passaient de plus en plus de temps dans les files d'attente pour retirer des sommes d'argent dérisoires et étaient en butte au harcèlement ;
- Dans le cadre du partenariat qu'elle a noué avec le Center for Humanitarian Dialogue, l'ONU a organisé dans tout le pays, d'avril à juillet, 75 consultations en préparation de la conférence nationale qu'elle accueillera au début de 2019 ; une synthèse des résultats de ces consultations et des propositions déposées en ligne a été présentée dans un rapport qui a été communiqué à l'Organisation en novembre. Comme la demande en a été faite dans le communiqué publié à l'issue de la conférence internationale, tenue récemment à Palerme, et comme la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général l'a réaffirmé, il sera primordial que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité lors de la prochaine conférence nationale ;
- La MANUL a appuyé la création du premier réseau pour l'autonomisation des femmes, qui, fort d'une trentaine d'organisations de la société civile, se réunit régulièrement pour suivre et infléchir au besoin la mise en œuvre du Plan d'action de l'ONU. Les femmes ont été également associées aux débats concernant les modifications de l'Accord politique libyen, qui se sont tenus sous les auspices de l'Organisation. Quelques très rares membres féminins des partis politiques libyens ont été invitées, au sein de très vastes délégations rassemblant les principaux protagonistes politiques nationaux, à participer à la conférence internationale de Palerme. Les femmes libyennes, usant de diverses tribunes, se sont largement exprimées sur leur exclusion et leur sous-représentation. Le Fonds pour la consolidation de la paix contribue à la création d'un réseau national de médiatrices qui seront chargées de faciliter la participation des femmes au règlement des conflits locaux et à l'action politique ;
- Depuis mai, un réseau d'affiliées à des partis politiques a été constitué afin d'accroître la participation de femmes aux futurs processus électoraux, entre autres en présentant leurs candidatures à des postes d'élues. Depuis lors, des femmes ont été nommées à des postes de direction au sein du Parti du front national et de l'Alliance des forces nationales. Après s'être employée à accroître le nombre d'inscriptions de femmes sur les listes électorales, l'ONU s'occupe en priorité des futures élections en apportant appui et conseils techniques au groupe de la problématique femmes-hommes de la Haute Commission électorale nationale, du Comité central des élections municipales et du Comité législatif de la Chambre des représentants ;
- Une instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation a été établie au sein du Conseil présidentiel, mais elle manque de ressources et a besoin de financements du Gouvernement et de ses partenaires internationaux. Le Ministre de l'intérieur a récemment nommé des femmes ayant le grade de lieutenant-colonel à la direction du bureau des affaires féminines et du bureau

de l'enfance et de la protection de la famille, tandis que l'ONU continue d'apporter sa contribution à ces questions dans le cadre de son programme commun pour la police et la sécurité ;

- En septembre 2018, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue dans des centres de l'Organisation internationale pour les migrations et au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Niger pour recueillir les témoignages de victimes des réseaux de traite opérant dans toute la Libye. Les auteurs des violences sexuelles contre les migrantes, les réfugiées et les demandeuses d'asile sont des passeurs, des trafiquants et des membres de réseaux criminels et de milices armées ainsi que des policiers et des gardes rattachés au Ministère de l'intérieur. Le Service de la lutte contre l'immigration illégale et les gardes-côtes sont également impliqués dans certaines de ces violations. Des migrantes ont été enlevées, violées et détenues par des groupes armés, certaines d'entre elles ayant été libérées à la suite du paiement d'une rançon et d'autres vendues comme esclaves sexuelles. Des hommes seraient également victimes d'actes de violence sexuelle sur le lieu de leur détention. L'ONU demande régulièrement qu'il soit mis un terme à la détention arbitraire des femmes et que des gardes féminines qualifiées soient présentes à plein temps dans tous les lieux de détention pour femmes. En juin, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye a inscrit pour la première fois des trafiquants sur la liste, en application des paragraphes 12 et 13 de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, qui porte sur les liens existant entre la traite d'êtres humains et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, Mohammad Kachlaf, qui figure au nombre des nouveaux inscrits, est accusé de vendre des migrantes comme esclaves sexuels ;
- La MANUL fait l'objet de transformations structurelles et le conseiller pour les questions de genre rend compte actuellement au Chef du personnel. Le groupe consultatif pour la problématique femmes-hommes est dirigé par un fonctionnaire P-4 mais la Mission procède au recrutement d'un P-5. Deux femmes occupent la fonction de représentant spécial adjoint du Secrétaire général et 43 % des membres du personnel qui occupent des postes de niveau D sont des femmes. Une équipe spéciale de la problématique femmes-hommes tient une réunion trimestrielle à des fins de coordination entre la Mission et l'équipe de pays, alors que la coordination avec la société civile et les donateurs sur les questions sexospécifiques est assurée dans le cadre d'une réunion mensuelle.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont donné lecture de certaines recommandations portées à l'attention des participants lors de l'exposé récapitulatif, qui sont résumées ci-après :

- Les recommandations formulées en avril restent pertinentes. Elles comprennent entre autres la demande faite au Représentant spécial du Secrétaire général de rendre compte régulièrement au Conseil de sécurité du dialogue mené avec les représentantes féminines de la société civile, les militantes de la paix et celles qui défendent les droits fondamentaux et de tenir des consultations périodiques avec elles non seulement à propos de la future conférence nationale, des élections ou de la constitution mais aussi sur les activités relatives au désarmement, la lutte contre le terrorisme, les plans de sécurité, les droits de

l'homme, la reconstruction, les modalités de la prestation de services publics et la fourniture de l'aide humanitaire. Il a été demandé par ailleurs que soit élaborée une stratégie générale de désarmement tenant compte des questions d'égalité des sexes et prévoyant la participation des femmes ; que le Gouvernement adopte des quotas afin d'assurer une représentation d'au moins 30 % de femmes dans tous les organes de gouvernance, notamment ceux issus de la transition politique ; qu'une protection soit garantie aux migrantes, aux réfugiées, aux demandeuses d'asile, aux détenues, aux militantes de la paix et aux femmes qui défendent les droits fondamentaux, qui peuvent être plus particulièrement la cible d'attaques ; et que soient mis en œuvre des programmes de grande ampleur pour la réinsertion psychosociale et économique des femmes et des filles touchées par le conflit, notamment celles qui ont subi des violences sexuelles et les femmes et les filles rendues invalides par la guerre et l'insécurité constante ou déplacées ou placées arbitrairement en détention ou ayant perdu des membres de leur famille ;

- Le Conseil de sécurité doit suivre l'application des résolutions [2343 \(2017\)](#) et [2441 \(2018\)](#) dans lesquelles sont clairement définies les attributions de la Mission concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que les mesures de sanction applicables. Les membres du Conseil peuvent examiner les recommandations d'inscription sur la liste formulées par le Groupe d'experts et envisager de désigner des personnes aux fins de l'imposition de sanctions, en s'appuyant sur les dispositions du paragraphe 11 de la résolution [2441 \(2018\)](#). En outre, ils doivent s'enquérir du niveau des compétences spécialisées dont disposent la Mission et le Groupe d'experts du Comité des sanctions, remédier à tout manque et mettre l'accent sur la nécessité de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale dans le cadre des enquêtes que celle-ci mène sur les cas de violence sexuelle. Ainsi, il importe que le conseiller principal pour les questions de genre soit placé, comme dans les autres missions, sous l'autorité directe du Représentant spécial du Secrétaire général, en application de la résolution [2242 \(2015\)](#). Il importe également que des conseillers pour la protection des femmes soient déployées afin d'accélérer la mise en œuvre des modalités de suivi, d'analyse et de signalement sur la violence sexuelle liée au conflit. Les coprésidents du Groupe informel d'experts pourraient demander à l'ONU et au Gouvernement de leur communiquer des informations à jour sur l'application des décrets déjà promulgués sur l'indemnisation des victimes de violences sexuelles liées au conflit ;
- Lors des prochaines séances consacrées à la Libye, les membres du Conseil devraient demander à l'ONU de recueillir des données ventilées par sexe et tenant compte des questions de genre, afin que cette problématique soit véritablement intégrée dans ses analyses et dans la mise en œuvre de son plan d'action pour la Libye. En outre, toutes les menaces et les attaques visant les femmes qui défendent les droits fondamentaux doivent être publiquement condamnées et rapidement suivies de l'ouverture d'une enquête crédible qui permettra d'en poursuivre les responsables.

Les coprésidents ont levé la séance après avoir remercié M^{me} Williams, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies de leur participation, et s'être engagés à donner suite aux recommandations.